

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2017**

**Présents :** Fabienne PERN-SAVIGNAC, Georgette TILLON, Gérard BOUISSET, Patrick OGBURN, Philippe DAURE, Patricia SERAYSSOL, Alexandre TARTINI, Françoise RÉVELLI, Eric DUJARDIN, Nicole CASTEX, Damien COURDESSES, Jean-Luc CAGNAC, Jocelyne MAGUET, Claude JOUANY, Marie-Cécile PHILIPPEAU.

**Secrétaire de Séance :** Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvé et paraphé par tous.

### **I - DÉLIBÉRATIONS :**

#### **1 – Elections des Conseillers Communautaires de la commune de Montricoux au sein du Conseil Communautaire de la communauté de communes Quercy Vert-Aveyron**

Suite à la création de la Communauté de Communes Quercy vert – Aveyron issue de la fusion de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l’Aveyron et de la Communauté de Communes du Quercy Vert, il y a lieu de procéder à l’élection de ses représentants au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron.

Conformément au droit commun, la commune de Montricoux ne dispose plus que d’un représentant à partir du 01/01/2017. Considérant que cette élection s’effectue au sein du Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à 1 tour, sans adjonction ni suppression de noms, Mme le Maire propose de procéder au vote : Mme PERN-SAVIGNAC Fabienne, Maire est élue à l’unanimité, conseiller communautaire titulaire de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron, pour la liste « Pour Montricoux, continuons ensemble » et M. BOUISSET Gérard, Adjoint au Maire, Conseiller Communautaire suppléant, pour cette liste.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2 – Convention pour la confection des repas – Service Animation :**

La convention pour la confection de repas pour le service animation expirant au 31 décembre 2016, elle a été reconduite par le Conseil Communautaire du 22 novembre 2016. Cependant la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations des Communautés de Communes « Quercy Vert » et « Terrasses et Vallée de l’Aveyron » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la commune doit délibérer sur cette reconduction.

Mme le Maire rappelle le principe : le service de restauration collective est de compétence communale. Sa mise à disposition pour le service animation sera indemnisée sur la base du coût unitaire global de fabrication d’un repas multiplié par le nombre réel de repas consommés. En septembre 2016, le coût du repas est fixé à 5.71 € et est réactualisé chaque année selon l’indice IPC.

Mme le Maire propose de reconduire cette convention pour 3 ans et de voter.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3 – Convention encadrement du temps de restauration scolaire pour l'équipe d'animation périscolaire :**

La convention pour l'encadrement du temps de restauration scolaire pour l'équipe d'animation périscolaire expirant au 31 décembre 2016, elle a été reconduite par le Conseil Communautaire du 22 novembre 2016. Cependant la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations des Communautés de Communes « Quercy Vert » et « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la commune doit délibérer sur cette reconduction.

Madame le Maire rappelle le principe de mutualisation du service intercommunal d'animation sur le temps de restauration. Les modalités de rémunération du service sont fixées à hauteur de 0.20 € / enfant déjeunant à la cantine. Cette participation est versée par les communes membres à la communauté, participation incluse dans la tarification communale du ticket cantine.

Mme le Maire propose de reconduire cette convention pour 3 ans et de voter.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **4 – Convention mise à disposition des bâtiments scolaires pour l'accueil des ALSH :**

La convention pour la mise à disposition des bâtiments scolaires pour l'accueil des ALSH expirant au 31 décembre 2016, elle a été reconduite par le Conseil Communautaire du 22 novembre 2016. Cependant la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations des Communautés de Communes « Quercy Vert » et « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la commune doit délibérer sur cette reconduction.

Mme le Maire rappelle le principe : dans un souci de mutualisation des équipements, les accueils de loisirs sont organisés au sein des bâtiments scolaires appartenant aux communes. La mise à disposition est indemnisé par le biais d'un forfait établi pour toutes les communes sur la base d'un coût moyen par enfant fixé à 28.60 € appliqué au nombre d'adhésion enregistré à chaque rentrée scolaire.

Mme le Maire propose de reconduire cette convention pour 3 ans et de voter.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **5 - Cession terrain à Gilat :**

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle C 396 d'une contenance de 1 650 m<sup>2</sup> à Gilat, se trouvant enclavée dans les terres de M. MARTIN Mathieu et Mme MARTIN Fanny qui souhaiteraient l'acquérir.

Elle propose la cession moyennant le prix symbolique de 1 €, les frais de notaires restant à leur charge.

Elle propose de voter :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **6 – Acquisition d'une benne GYRAX. Réalisation d'un emprunt :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise hors service du camion Saviem et que pour les besoins du service, il y a lieu de le remplacer.

Elle propose que la commune se dote d'une benne de marque GYRAX. L'achat sera réalisé au moyen d'un prêt de 8 300.00 € à un taux de 0.53 % auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. La durée de remboursement sera de 37 mois avec une première échéance de 2063.00 € en mars 2017 et 3 échéances constantes de 2 103.00 € et propose de voter :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **7 – Ouverture de crédits avant vote du Budget Primitif :**

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'ouvrir des crédits au C/21571 « Matériel Roulant » pour régler la facture d'acquisition d'un camion de marque IVECO 35C12 3.5 tonnes benne+ coffre d'un montant de 11 880 € TTC et une benne GYRAX d'un montant de 9 960.00 € TTC soit un total de 21 840 €, en vertu de l'Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose de voter.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **8 – Suppression d'un emploi permanent :**

Madame le Maire expose aux membres de l'organe délibérant qu'il conviendrait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de supprimer l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de la collectivité actuellement fixé à 8 heures 30 minutes hebdomadaires.

Elle propose de voter.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **II – Questions Diverses :**

- Mme le Maire propose d'informer Marie-Cécile PHILIPPEAU des différentes commissions pour qu'elle en intègre certaines. Celle-ci accepte de participer à la commission « vie scolaire » et demande réflexion pour les autres.

- Mardi 31 janvier 2017 : Réunion de la MSP. L'Agence Régionale de Santé viendra avec 2 représentants pour expliquer le nouveau dispositif de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

- Samedi 21 janvier 2017 à 11 h 30 : vœux de la Municipalité. A cette occasion, Jean-Pierre CASTELIS recevra la médaille d'honneur communale échelon vermeil : 30 ans en tant qu' élu au service de la commune.

- Les travaux sur les voiries réalisées en fin d'année 2016 ne sont pas satisfaisants. Des démarches sont en cours avec l'entreprise.

- Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas de réponse des banques suite à sa réclamation pour bénéficier de taux préférentiels.

- Madame le Maire présente le tableau des Maires de la Commune depuis 1789 qui sera affiché dans la Salle des Mariages.

**La séance est levée à 21 h 45.**